

Communiqué de presse

Le pouvoir judiciaire militaire en Tunisie viole toutes les règles constitutionnelles et les barrières légales pour empêcher Hizb ut Tahrir d'exprimer la parole de vérité

(Traduit)

Bien qu'elle ait subi les invasions des Mongols, des Tatars et des Croisés, ainsi que l'Inquisition en Andalousie, la Oumma islamique, tout au long de son histoire remplie de tragédies, n'a jamais connu d'ennemi qui massacre ses fils et ouvre les portes de l'enfer sur elle - alors que ses propres dirigeants empêchent leur sauvetage, se dressant comme une barrière qui leur interdit de soutenir leurs frères, même avec une parole véridique et sincère !

À la fin de la semaine dernière, le tribunal militaire de Tunisie a engagé une procédure pénale contre Ustaaz. Mohamed Nasser Chouikha, membre du bureau des médias du Hizb ut Tahrir dans la Wilayah de Tunisie, pour un article journalistique qu'il a écrit pour le journal At-Tahrir. Dans cet article, il mettait en garde les décideurs et les forces militaires des pays islamiques contre la participation aux exercices militaires périodiques menés par les États-Unis en Tunisie, aux côtés des pays d'Afrique du Nord et des nations méditerranéennes, compte tenu de leur déclaration ouverte d'hostilité à l'égard des musulmans en général et de notre peuple à Gaza en particulier.

L'ancien secrétaire d'État américain Blinken n'a-t-il pas déclaré, lors de sa première visite dans l'entité juive après le 7 octobre 2023, qu'il était venu en tant que Juif et non en tant que ministre des affaires étrangères de son pays ? L'administration américaine n'a-t-elle pas déclaré à chaque étape du siège qu'elle s'engageait à défendre l'entité juive, en envoyant ses flottes et ses troupes entièrement équipées pour bloquer le Moyen-Orient ? N'a-t-elle pas financé la guerre et participé sur le terrain - avec ses alliés coloniaux occidentaux - à l'extermination de notre peuple à Gaza, en détruisant ses maisons, en le déplaçant et en le forçant à l'exil ? N'a-t-il pas même menacé d'ouvrir les portes de l'enfer s'ils ne se soumettaient pas et ne se rendaient pas à Netanyahu et à sa bande ? Un ennemi peut-il être plus clair que cela ?

Pourtant, malgré son oppression flagrante devant le monde et l'histoire - qualifiant les résistants légitimes de terroristes tout en présentant les usurpateurs venus de la diaspora comme des victimes -, malgré son mépris du sang musulman et son indifférence totale à l'égard de la vie des personnes âgées, des femmes et des enfants, et malgré la déclaration et l'insistance du président tunisien Kais Saied sur le fait que la normalisation est une trahison et que le soutien à Gaza devrait être sans limite, il semble que le pouvoir judiciaire militaire ait une opinion différente !

L'emprisonnement de Ustaaz Mohamed Nasser Chouikha dans l'attente d'une enquête, dans laquelle il fait face à des accusations criminelles - dont certaines sont passibles d'une peine de prison à vie - sur la base de l'interprétation de certaines phrases et expressions de son article pour correspondre à une condamnation prédéterminée, est une violation flagrante de la trajectoire politique du pays et de ses lois. Constitutionnellement, la Tunisie fait partie de la Oumma islamique, et ce qui touche à la Oumma concerne chaque individu. De plus, le tribunal militaire n'est pas compétent pour poursuivre des civils à moins qu'un membre du personnel militaire ne soit impliqué. Le décret n° 87, qui régit les partis politiques, accorde exclusivement au Premier ministre le pouvoir de demander des comptes aux partis politiques.

En outre, le décret n° 115, qui abroge la loi sur la presse, protège les journalistes et les auteurs d'articles publiés dans des périodiques contre de telles poursuites.

Par conséquent, l'oppression des musulmans, leur assujettissement et la violation de leur sang, de leur richesse et de leur honneur, ainsi que le fait d'étouffer leurs voix pour les empêcher d'exposer la vérité et d'appeler les choses par leur vrai nom, constituent une injustice sans pareille. De plus, l'oppression infligée par son propre peuple est encore plus douloureuse. Il faut également rappeler que le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal n'accélère pas la mort et ne diminue pas la subsistance.

Le bureau central des médias du Hizb ut Tahrir

